

Merpins, le samedi 27 juin 2015

Exposé du Président de GRAND COGNAC Communauté de Communes

(En appui à la présentation du diaporama)

Projet de territoire

Le Conseil communautaire a adopté notre schéma de mutualisation fin mars 2015. On aurait pu nous reprocher son manque d'ambitions. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui peu de services mutualisés. Certes, mais ils sont utiles. Un exemple : urbanisme – droit des sols, Lilian en a parlé. C'est un embryon, un socle pour demain. Il pose la question : « et demain que faisons-nous ensemble ? Que voulons-nous faire ensemble ? »

C'est pourquoi le schéma de mutualisation prévoit l'écriture d'un projet de territoire.

Pourquoi un projet de territoire ?

Alors même que nous sommes à la veille d'une révolution territoriale, d'un mariage de territoires, savoir « qui nous sommes » et « ce que, demain, nous voulons faire ensemble », c'est se mettre en position de réussir les fusions d'intercommunalités.

« Si seul on ne sait pas ce que l'on veut faire, il n'est pas certain qu'à deux qu'on le saura plus ».

La démarche et le contenu du projet de territoire

Une démarche de diagnostic et d'écoute des ambitions et des moyens de GRAND COGNAC, à travers des entretiens avec chacun des vice-présidents, mais aussi d'écoute des communes membres à travers la rencontre individuelle de chacun des maires.

L'enjeu, c'est notamment d'identifier le bon niveau d'exercice des compétences :

- si la commune apparaît comme le niveau pertinent pour gérer les écoles,
- la petite enfance mériterait d'être portée par l'intercommunalité, car elle concerne le bassin de vie, et non uniquement le quartier ou la commune.

Mais, c'est aussi de voir en quoi l'intercommunalité peut être facilitatrice auprès des communes pour l'exercice de leurs compétences, par la mise en place de services communs.

Exemple : la mise en place par GRAND COGNAC du service droit des sols vient conforter le rôle du maire dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, sans que GRAND COGNAC ne se substitue aux maires.

Enjeux immédiats du projet de territoire

Il conviendra de disposer dès le vote du budget 2016 d'une feuille de route partagée, afin de :

- pouvoir intégrer, le cas échéant, dans la construction budgétaire, de nouveaux services, et nouveaux éléments de mutualisation :
 - ✓ Services communs,
 - ✓ Transfert de compétences,
 - ✓
- entamer les discussions avec d'autres communautés de communes pour demain créer un ensemble plus grand, plus fort.

Pourquoi une communauté d'agglomération ?

Ce n'est pas une lubie, ce n'est pas une ambition personnelle, dont il s'agit. Je l'ai dit il vaut mieux anticiper que subir. Il vaut mieux prévoir que subir, il vaut mieux agir que subir.

Dès le 1^{er} janvier 2016, nous aurons une très grande région, trop grande disent certains. Regroupant 3 régions actuelles, et 12 départements.

Aujourd'hui, GRAND COGNAC, 36 000 habitants au coeur d'une région de 1,8 millions d'habitants. Demain, 36 000 habitants au coeur d'une très grande région de 6 millions d'habitants !

Comment être audible ? Comment influencer sur les grandes décisions d'aménagement du territoire ? Les infrastructures par exemple.

La loi NOTRÉ, en discussion actuellement, prévoit aujourd'hui un seuil minimal de population pour les intercommunalités à 20 000 habitants. Nous sommes les seuls au sein du Pays Ouest-Charente à avoir une population au-dessus de ce seuil.

Aussi, nous avons le choix de regarder « passer le train », comme les vaches, et de rester isolé avec nos 36 000 habitants. Ou au contraire d'être moteur en vue de la recomposition régionale, et de prendre notre pleine part dans l'évolution intercommunale.

Nous avons fait ce second choix.

« Seul on va vite, ensemble on va loin »

Une agglomération avec qui ?

Dans ce genre de situation, de mariage, comme dans la vie, il y en a trois sortes : mariage d'amour, mariage de raison ou mariage forcé.

La pire des situations c'est le mariage forcé, un mariage qui nous serait imposé par l'Etat. C'est quelque chose que nous devons éviter. Si des communautés de communes ne veulent pas venir qu'elles ne viennent pas.

On sait que Rouillac est dans cette attitude là aujourd'hui, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire à son président, venir après sera beaucoup plus difficile, une fois que tout sera calé avec ceux qui sont prêts à un mariage d'amour ou simplement à un mariage de raison.

Des discussions ont démarré avec nos voisins. Je sais qu'aujourd'hui GRANDE CHAMPAGNE et la Communauté de CHATEAUNEUF ont envie d'avancer avec nous, et nous en avons également envie. Je remercie d'ailleurs Véronique Marendat et Jean Paul Zucchi de leur engagement sur ce sujet.

Jarnac hésite, la compétence scolaire qu'ils avaient prise à l'époque dans la douleur, ils ne veulent pas la perdre. C'est leur choix. En même temps Grande Champagne et Grand Cognac ne veulent pas la prendre.

Jean Philippe Machon le maire de Saintes et président de l'agglomération de Saintes nous a dit jeudi soir. Surtout ne la prenez pas ! Il parle d'expérience : la compétence est chez eux à l'agglomération. Et il a ajouté : « Si nous pouvions faire machine arrière, nous le ferions. Nous sommes bloqués, nous ne pouvons pas investir tout passe dans le fonctionnement. »

Alors, nous nous sommes posé la question. Un montage autre est-il possible ? Alors, je tiens à remercier Etienne GODIER pour avoir cherché et sans doute trouvé la bonne piste. La proposition faite a été validée par les services de l'Etat. Elle lève le problème posé par la compétence scolaire, mais la question qui reste en suspens est : Jarnac a-t-elle vraiment envie de venir dans la future agglomération ?

Moi je leur dis simplement que leur absence serait une faute politique. Je le dis aux maires, aux élus, au monde économique et associatif, aux citoyens : comment concevoir que Jarnac ne prenne pas toute sa part dans une future agglomération qui portera le nom du cognac, le produit qui nous fédère ?

Je le redis la porte est ouverte mais que pèserait une communauté de communes Jarnac-Rouillac dans la future grande région.

Nos amis des 4 B (Barbezieux, Baignes, Blanzac, Brossac), mon ami Jacques Chabot, se posent la question de leur place à eux entre la métropole bordelaise qui est en train de se construire, l'agglomération d'Angoulême élargie, et celle de Cognac : « comment allons-nous continuer à exister ? Ne serions-nous plus que des interstices dans ce nouvel ensemble régional ? »

Leur question est légitime.

Mais la question que l'on peut, que l'on doit se poser c'est :

Une agglomération pour quoi faire ?

Ma vision, mon ambition, et je sais qu'elle est partagée par grand nombre, est celle d'une agglomération moderne, rurale et solidaire, au service de ses habitants et de ses communes.

Notre futur territoire s'inscrit d'abord pleinement dans celui du cognac. Il est ce qui crée le lien entre nos intercommunalités, mais est aussi la source de notre richesse.

C'est un territoire urbain par ses villes centres, mais très majoritairement rural par ses communes. Aussi, ce contraste ne doit pas se traduire par un affrontement, un conflit entre ces deux réalités, mais par un partenariat basé sur nos complémentarités.

Concrètement qu'est-ce que ça veut dire ?



Il serait complètement insensé, inconséquent, dangereux de concentrer la richesse là où il y a de la population. Au contraire, ma conviction est que l'intercommunalité doit jouer un rôle de facilitateur, afin de déployer ou de faciliter le déploiement d'un maillage d'équipements et de services.

C'était notre ambition à travers les Nouvelles Activités Périscolaires, et nous l'avons fait : un service d'une même qualité pour tous les enfants de notre territoire.

La solidarité territoriale doit se traduire aussi par une proximité à construire entre les communes, leurs conseils municipaux et l'intercommunalité.

C'est le sens des rencontres qu'a eues Dominique SEGALIN avec vos conseils municipaux. Là encore, je crois que ce que nous faisons ici est réalisable demain dans un périmètre plus grand.

Mais cette proximité doit aussi se traduire par une territorialisation de l'action communautaire, une présence communautaire au plus près des territoires. Demain quelles maisons communautaires sur la future intercommunalité ?

Supprimer la proximité serait une erreur, une faute, dans une évolution avec transferts de compétences, services communs ; s'éloigner du citoyen ne serait pas acceptable. Au contraire, il faut, il faudra qu'il s'identifie à sa communauté d'agglomération par les actions qu'elle mènera, les investissements qu'elle portera, la solidarité qu'elle engagera.

Pour que les communes puissent exercer leurs propres compétences, comment une agglomération peut-elle les accompagner, les aider ?

Mesurons ce que nous en sommes en train de faire, nous sommes en train de construire l'avenir, de le construire ensemble, non pas pour nous mais pour celles et ceux qui vivent sur ce territoire, ou qui auront demain envie d'y vivre.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un monde où l'individualisme prime, je fais partie de ceux qui croient encore à la valeur du collectif.

Ensemble nous pouvons, nous devons bâtir une agglomération qui pèsera dans la grande Région. Et elle pèsera d'autant plus qu'elle s'appellera Grand Cognac puisque c'est bien le cognac qui nous fédère, c'est le nom de cognac qui fait briller notre territoire à l'échelle de la planète, c'est lui qui porte l'attractivité de notre territoire.

Nous avons déjà engagé un gros travail, il sera renforcé, décuplé avec de nouveaux acteurs et nous le ferons tout en renforçant la proximité avec les communes et les citoyens.

C'est plus qu'un objectif, c'est une gageure que nous devons réussir.

Soyez sûrs que nous sommes pleinement mobilisés pour cette réussite.